

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-DIEU
MRC DES BASQUES**

12 août 2019

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, lundi le 12 août 2019, à laquelle étaient présents :

Monsieur Alain Bélanger

Mesdames Louiselle Rioux
 Tania Gagnon-Malenfant
 Nancy Gagné

Messieurs Frédéric Bastille
 Frédéric Leblond

Tous les conseillers (ères) formant quorum sous la présidence de M. Alain Bélanger, maire.

Était également présent à ladite assemblée M. Daniel Dufour, directeur général de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

Était absent M. le conseiller Jean-Claude Caron

Le maire Alain Bélanger ouvre la séance par une pensée du jour.

2019-08-133

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Louiselle Rioux
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-08-134

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE JUILLET 2019

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Tania Gagnon-Malenfant
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juillet 2019 soit et est adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

CORRESPONDANCE

La correspondance est passée en revue.

2019-08-135

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU MOIS DE JUILLET 2019

ATTENDU QUE conformément à l'article 3.1 du *Règlement no 314 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires*, le trésorier a déposé aux membres du conseil de la

Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu la liste des chèques émis et la liste des comptes payés en date du 31 juillet 2019;

ATTENDU QUE le trésorier a également déposé aux membres du conseil de la municipalité la liste des comptes qui restent à payer pour le mois de juillet 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Nancy Gagné+
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

DE PRENDRE ACTE du dépôt de la liste des chèques émis et des comptes payés par chèque en date du 31 juillet 2019 totalisant la somme de 54 503.47 \$ et la liste des comptes payés par prélèvement bancaire totalisant la somme de 39 209.61 \$, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

D'APPROUVER la liste des comptes qui restent à payer pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2019, pour un montant de 58 538.27 \$ dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

QUE le trésorier soit et est autorisé à émettre les chèques en paiement des comptes qui restent à payer et ce, en imputant les sommes nécessaires à même les codes budgétaires appropriés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les listes de comptes précitées.

Daniel Dufour, secrétaire-trésorier

2019-08-136

RÉSOLUTION - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 426 IMPOSANT UNE TAXE SPÉCIALE POUR LE RECOUVREMENT DES FRAIS RELATIFS À DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU DUMONT ET DU RUISSEAU DE LA SAUVAGESSE

ATTENDU QUE la MRC des Basques a la responsabilité des cours d'eau municipaux situés sur son territoire;

ATTENDU QUE la MRC des Basques a adopté une politique de gestion de cours d'eau municipaux par voie réglementaire prescrivant les travaux autorisés dans les cours d'eau et la façon d'obtenir des autorisations préalablement à leur exécution;

ATTENDU QUE des travaux d'entretien sont nécessaires dans les cours d'eau nommés « Dumont » et « Sauvagesse » situés sur le territoire de Saint-Jean-de-Dieu;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du Conseil tenue le 15 juillet 2019;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été présenté à la séance ordinaire du 15 juillet 2019;

EN CONSÉQUENCE

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Bastille
et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement portant le numéro 426 imposant une taxe spéciale pour le recouvrement des frais relatifs à des travaux d'entretien du cours d'eau Dumont et du ruisseau de la Sauvagesse tel que déposé par le directeur général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-08-137

RÉSOLUTION - ENGAGEMENT D'UN SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de M. Normand Morency, en fin d'année 2019;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder maintenant à l'engagement d'une personne pour lui succéder et ce, pour assurer la transmission des dossiers et connaissances;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE M. le conseiller Frédéric Bastille
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE M. Marc Morin soit engagé à titre de secrétaire-trésorier adjoint à partir du 23 septembre 2019;

QUE son salaire versé soit celui de l'échelon « 4 » de l'échelle « E » (assujetti à une indexation au 1 janvier 2021) et que la période de probation soit de 6 mois;

QUE M. Alain Bélanger, maire, et M. Daniel Dufour, directeur général, soient et sont autorisés à signer le contrat de travail du secrétaire-trésorier adjoint sur la base du contrat déposé par le directeur général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-08-138

RÉSOLUTION -CONFIRMATION DE PARTICIPATION À UNE ÉTUDE VISANT UN ÉVENTUEL PROJET DE RÉGIONALISATION DE SSI DE LA MRC DES BASQUES

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu a été pressentie pour une étude d'opportunité visant un éventuel regroupement de certains services incendies de la MRC des Basques;

ATTENDU QUE diverses problématiques envirent les services incendies de la MRC des Basques à savoir les problèmes de gestion administrative, les problèmes de recrutement, les problèmes de tarification et des problèmes d'uniformisation dans les façons de faire et dans la sélection des équipements de combats;

ATTENDU QUE l'étude d'opportunité réalisée en juin 2018 par M. Marc Lemay, chargé de projet à la MRC des Basques, a révélé un déséquilibre fiscal entre les municipalités possédant un SSI et celles qui n'en ont pas;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu désire être incluse dans l'étude d'opportunité que réalisera la Ville de Trois-Pistoles;

ATTENDU QUE la participation à l'étude d'opportunité n'engage en rien la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu quant à son association avec une éventuelle structure qui pourrait être mise en place à la suite des conclusions de l'étude;

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas à contribuer financièrement pour participer à l'étude d'opportunité sur le regroupement des services d'incendies;

ATTENDU QUE pour la réussite de ces études, la collaboration et le sérieux des municipalités participantes sont essentiels;

EN CONSÉQUENCE,

Sur **PROPOSITION** de M. le conseiller Frédéric Leblond
Il est **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu signifie à la Ville de Trois-Pistoles qu'elle désire être incluse dans le processus d'analyses financières et organisationnelles visant le regroupement de services de sécurité incendie de la MRC des Basques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-08-139

RÉSOLUTION -PAIEMENT RELATIF AU DÉCOMPTE NO 6 - TRAVAUX DE DRAINAGE ET DE VOIRIE DANS LE RANG DU PETIT-VILLAGE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu a procédé à un appel d'offres public pour les travaux de reconstruction et d'asphaltage du rang du Petit-Village;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu a accordé le contrat de reconstruction et d'asphaltage du rang du Petit-Village à l'entreprise « Construction B.M.L., division de Sintra inc. » ;

ATTENDU QUE la firme Arpo, Groupe-conseil, a émis en date du 29 juillet 2019 le décompte progressif numéro 6;

ATTENDU QUE ce décompte consiste à libérer le solde de la garantie contractuelle équivalent à 5% du contrat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Leblond
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le paiement d'une somme de 45 945.37 \$ taxes incluses suivant le décompte progressif numéro 6 à l'entreprise « Construction B.M.L., division de Sintra inc. » pour les travaux de reconstruction et d'asphaltage du rang du Petit-Village;

D'AUTORISER la signature du certificat de réception définitive des ouvrages par M. Daniel Dufour, directeur général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-08-140

RÉSOLUTION -ADJUDICATION - CONTRAT DE FOURNITURE DE LA BIOMASSE FORESTIÈRE POUR LE RÉSEAU DE CHALEUR

CONSIDÉRANT QUE le contrat de fourniture de biomasse forestière pour le réseau de chaleur de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu est arrivé à échéance;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres par invitation a été lancé pour couvrir les besoins lors des périodes 2019-2020 et 2020-2021;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus à savoir :

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Nancy Gagné
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu accorde le contrat de fourniture de la biomasse forestière et d'opération du réseau de chaleur à Coopérative Énergies nouvelles johannoise suivant les montants suivants:

Soumissionnaire
Coopérative Énergies
Nouvelles johannoise

Année 2019-20
27 107.77\$ (avec taxes nettes)

Année 2020-21
29 816.45\$ (avec taxes nettes)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-08-141

RÉSOLUTION -ADJUDICATION - CONTRAT D'OPÉRATION DU RÉSEAU DE CHALEUR

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'opération du réseau de chaleur à base de biomasse forestière de la Coopérative Énergies nouvelles johannoise est arrivé à échéance;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres par invitation a été lancé pour couvrir les besoins lors des périodes 2019-2020 et 2020-2021;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus à savoir :

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Bastille
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu accorde le contrat d'opération du réseau de chaleur à Coopérative Énergies nouvelles johannoise suivant les montants suivants:

Soumissionnaire
Coopérative Énergies
Nouvelles johannoise

Année 2019-20
23306.18 \$ (avec taxes nettes)

Année 2020-21
23732.42 \$ (avec taxes nettes)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-08-142

RÉSOLUTION -SIGNATAIRES AUTORISÉS - CONTRAT DE VENTE DE BIOMASSE FORESTIÈRE POUR LA PRODUCTION D'ÉNERGIE

CONSIDÉRANT l'obligation légale de transiger avec le Syndicat des Producteurs forestiers du Bas-St-Laurent pour l'achat de rondins destinés à la préparation de la biomasse pour le réseau de chaleur;

CONSIDÉRANT QUE le Syndicat est l'agent de négociation et l'agent de vente exclusif des producteurs de bois de la région;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Tania Gagnon-Malenfant
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu accepte les termes du contrat de vente de biomasse forestière pour la production d'énergie soumis par le Syndicat des Producteurs forestiers du Bas-St-Laurent en date du 6 août 2019;

QUE messieurs Alain Bélanger, maire, et M. Daniel Dufour, directeur général, soient et sont autorisés à signer le contrat susmentionné, lequel est articulé autour de la commande de 400 tonnes métriques humides de biomasse forestière (par période de 12 mois d'opération du réseau de chaleur) à 38.50 \$ la tonne plus les taxes applicables;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-08-143

**DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION ET DU PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 430 ÉTABLISSANT DES NORMES RELATIVES À
L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**

AVIS DE MOTION est par la présente déposé par Mme la conseillère Nancy Gagné à l'effet que sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure un projet de règlement établissant des normes relatives à l'occupation et l'entretien des bâtiments.

Conformément à la loi, le directeur général dépose le projet de Règlement numéro 430. Il mentionne, séance tenante, l'objet dudit règlement et sa portée. Enfin, il déclare que tous les élus ont reçu le présent projet de règlement au moins 72 heures préalablement à la séance.

Conformément à la loi, ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie 72 heures préalablement à la présente séance. Il a également été mis en ligne sur le site Internet de la municipalité 72 heures préalablement à la présente séance. Des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

2019-08-144

**RÉSOLUTION - CONTRIBUTIONS ET ADHÉSIONS PAR LA
MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT les pouvoirs accordés aux municipalités en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* concernant une aide octroyée en matière d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt général des citoyens et des citoyennes de la municipalité d'octroyer certaines subventions ayant pour but de réunir et de dispenser à la population de Saint-Jean-de-Dieu des activités récréatives, culturelles, sociales, sportives et autres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Leblond

Et unanimement **RÉSOLU** par les conseillers présents

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la municipalité verse les sommes suivantes à titre de contributions financières ou abonnements annuels:

Corporations / organismes	Contribution
Le local des jeunes Le Bunker	2352.85 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-08-145

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Bastille

Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance soit levée. Il est 20h50.

Alain Bélanger,
Maire

Daniel Dufour,
Directeur général